

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 9 OCTOBRE 2012

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 octobre 2012 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics et directeur général adjoint

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 9868-10-12**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉ-SOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25-09-2012**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Remise du procès-verbal des ouvertures de soumissions du 9 octobre 2012
 - 4.2 Soumission pour la fourniture de sel à chemin pour 2012-2013
 - 4.3 Soumission pour la fourniture d'huile à chauffage pour 2012-2013
 - 4.4 Soumission pour la fourniture de sable abrasif d'hiver pour 2012-2013
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Délégation et représentation
 - 5.3 Forum régional des municipalités de la région de la Capitale-Nationale
 - 5.4 Coût des terrains résidentiels vendus par la Ville de Clermont
 - 5.5 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du règlement no. VC-426-12
 - 5.6 Mandat de représentation à monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon
- 6. Travaux Publics**
 - 6.1 Mandat à Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics pour présentation de projets dans le cadre du PIQM, sous volet 1.5
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de septembre 2012
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 septembre 2012
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
RÉSOLUTION NO. 9869-10-12**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DUMENT RÉ-SOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 septembre 2012 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

4.1 La directrice générale a remis aux membres du conseil municipal les procès-verbaux de l'ouverture des soumissions suivantes :

- Fourniture de sel à chemin 2012-2013 – 9 octobre 2012;
- Fourniture d'huile à chauffage 2012-2013 – 9 octobre 2012
- Fourniture de sable abrasif d'hiver 2012-2013 – 9 octobre 2012.

**4.2 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SEL À CHEMIN 2012-2013
RÉSOLUTION NO. 9870-10-12**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix concernant la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison d'hiver 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 9 octobre 2012 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Mines Seleine;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉ-SOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Mines Seleine au coût 73,59 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables, totalisant une somme estimée de 54 996,57 \$.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Mines Seleine, 10701 boul. Parkway, Anjou (Québec) H1J 1S1, à Sifto Canada Corp., 577 rue Notre-Dame, bureau 209, Repentigny (Québec) J6A 2T6 ainsi qu'à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3.

**4.3 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE 2012-2013
RÉSOLUTION NO. 9871-10-12**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix d'huile à chauffage et de carburant diesel pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 9 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le prix de soumission est basé sur l'OBG, le coût de transport et les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'OBG peut varier au moment de l'ouverture des soumissions, dépendamment de la date de préparation de la soumission par la compagnie soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le prix facturé sera de toutes façons, celui de l'OBG à la date de la commande et qu'il serait le même pour toutes les compagnies;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 9 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE les compagnies ne peuvent se différencier que par le coût demandé pour le transport;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Coop Agrivoix / Sonic se détaillant ainsi :

Coût du transport pour huile à chauffage, diesel d'été et d'hiver : 0.0145 \$/litre + taxes.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Coop Agrivoix / Sonic, 2190 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N2 ainsi qu'à Desroches Produits pétroliers, 5150 boul. Pierre-Bertrand Nord, Québec (Québec) G2J 1B7.

4.4 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SABLE ABRASIF D'HIVER 2012-2013 RÉSOLUTION NO. 9872-10-12

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture du sable pour abrasif d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 9 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient la soumission présentée par la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc. au prix de 5,75 \$ la tonne métrique et totalisant la somme de 2 644,43 \$ (taxes incluses).

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Aurel Harvey & Fils Inc., 544 chemin de la Vallée, La Malbaie (Québec) G5A 1C5, à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3, à Fernand Harvey & Fils Inc., 79 chemin de la Vallée, La Malbaie (Québec) G5A 1E6 ainsi qu'à Béton Dal-laire Ltée, 14 route 138, Saint-Aimé-des-Lacs (Québec) G0T 1S0.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO. 9873-10-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Association des personnes handicapées de Charlevoix
<i>Fête de Noël</i> | 100 \$ |
| • Corps de Cadets 1239 La Malbaie - Clermont
<i>Aide financière</i> | 50 \$ |
| • Tournoi Hockey Famille
<i>Aide financière</i> | 200 \$ |

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

**5.2 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION
RÉSOLUTION NO. 9874-10-12**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la délégation suivante :

- Fonds régional et infrastructures de loisirs (FRIL) de Charlevoix 100 \$
Souper bénéfice du 8 novembre 2012

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

**5.3 FORUM RÉGIONAL DES MUNICIPALITÉS DE LA RÉGION DE LA
CAPITALE-NATIONALE
RÉSOLUTION NO. 9875-10-12**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉSOLU QUE Monsieur Jean-Marc Tremblay, conseiller municipal responsable de la sécurité publique soit autorisé à assister au 1^{er} Forum régional des municipalités de la région de la Capitale-Nationale qui se tiendra le jeudi 25 octobre 2012 au Manoir du Lac Delage.

Les frais de représentation seront versés conformément à la réglementation en vigueur.

**5.4 COÛT DES TERRAINS RÉSIDENTIELS VENDUS PAR LA VILLE DE
CLERMONT
RÉSOLUTION NO. 9876-10-12**

ATTENDU QUE le nombre de terrains disponibles pour la construction résidentielle est relativement peu élevé ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier ;

ATTENDU les coûts importants engendrés pour la mise en place des diverses infrastructures de rue ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE le coût pour la vente des terrains résidentiels par la Ville de Clermont soit dorénavant fixé à 18,50 \$ le mètre carré, plus les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

**5.5 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU
RÈGLEMENT NO. VC-426-12
RÉSOLUTION NO. 9877-10-12**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à l'adoption du règlement no. VC-426-12 décrétant un emprunt de 1 565 000 \$ afin de procéder à des travaux d'infrastructures pour le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier dans le développement domiciliaire PAAT ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 9 OCTOBRE 2012

ATTENDU QUE conformément à l'article 539 de la loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, la Ville de Clermont a donné un avis aux personnes intéressées de la tenue d'un registre;

ATTENDU QUE la journée d'enregistrement s'est tenue le 25 septembre 2012 de 9 h à 19 h.

ATTENDU QU'au terme de la procédure d'enregistrement, la directrice générale a procédé à la lecture du certificat, confirmant qu'aucune personne habile à voter ne s'était présentée pour signer le registre;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE conformément à l'article 557 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, la directrice générale dépose au conseil municipal le certificat de la procédure d'enregistrement du règlement VC-426-12.

5.6 RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA COMPAGNIE PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU RÉSOLUTION NO. 9878-10-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur le maire Jean-Pierre-Gagnon soit autorisé à se rendre à Québec afin de rencontrer les représentants de la compagnie Produits Forestiers Résolu.

Les frais de représentation seront versés conformément à la réglementation en vigueur.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PIQM SOUS-VOLET 1.5 RÉSOLUTION NO. 9879-10-12

ATTENDU QUE la Ville de Clermont doit procéder à des travaux de réfection des infrastructures de la rue Larouche et d'une partie des rues Donohue, Clairval et des Érables;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire se prévaloir des projets d'aides gouvernementaux en vigueur afin d'aider au financement de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics soit autorisé à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), Renouvellement de conduites, sous-volet 1.5 pour la rénovation de la rue Larouche et une partie des rues Donohue, Clairval et des Érables;

QUE monsieur Daniel Desmarteaux soit également autorisé à signer tous les documents requis à cet effet.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 9 OCTOBRE 2012

**10.1 AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CLERMONT
RÉSOLUTION NO. 9880-10-12**

ATTENDU QU'en vertu de la loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27), le conseil municipal doit adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur le conseiller Luc Cauchon en conformité avec l'article 16 de la loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale, de la présentation d'un nouveau règlement déterminant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Clermont.

Monsieur le conseiller Luc Cauchon dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

11. COMPTES

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE SEPTEMBRE 2012
RÉSOLUTION NO. 9881-10-12**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de septembre 2012 au montant de 154 823,19 \$ ainsi que le versement des salaires de septembre 2012 au montant de 75 044,01\$, conformément à la liste présentée portant le numéro P1-2012-10-09.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-09-2012
RÉSOLUTION NO. 9882-10-12**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2012 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 123 070,41 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2012-10-1198, conformément à la liste présentée portant le numéro P1-2012-10-09.

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 9883-10-12**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 16.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale